

REGLES TECHNIQUES DE SECURITE
POUR LA RANDONNEE VTT DES BUSH-MAINES
LE 19 MAI 2013

- Respect du code de la route par tous les participants.
- Sur la route, les cyclistes ne doivent jamais rouler à plus de deux de front et doivent se mettre en file simple à l'approche d'un véhicule voulant les dépasser (article 189 du code de la route) ;
- La randonnée pour les différents circuits se déroule à allure libre, sans esprit de compétition.
- Les participants ne doivent pas présumer de leur capacité physique et techniques ; un itinéraire de retour rapide sera mis en place à mi-parcours.
- Les participants mineurs non accompagnés doivent présenter une autorisation parentale.
- Les numéros de téléphone pour joindre les secours et les organisateurs sont remis aux participants lors de leur inscription.
- Le parcours est fléché et des panneaux de signalisation STOP et PRUDENCE sont mis en place aux intersections.
- Des panneaux de signalisation sont mis en place aux traversées de route.
- Des personnes portant des chasubles seront placées aux intersections de routes à risques.
- Pour les randonnées VTT et VTC le port du casque (non obligatoire) est fortement conseillé. Pour les mineurs le casque est obligatoire.
- Des secouristes seront présents sur les lieux de la randonnée
- Des véhicules restent disponibles pour le dépannage des vélos.
- Une trousse de secours est présente au point de ravitaillement.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation.
- Le respect de l'environnement est impératif : ne rien jeter sur la voie publique ;
- Téléphone en cas d'urgence : 15
- Téléphone organisateur : n° 06-31-63-85-68

